



Communiqué de presse

Droit de vote et d'éligibilité des étrangers

Maryse VISEUR Présidente du mouvement FEMME AVENIR trouve regrettable qu'un dossier choisi dès la prise du Sénat par la gauche soit celui du droit de vote des étrangers.

Ce n'est pas une des premières préoccupations des françaises et des français ni même des étrangers non communautaires.

Cette pure instrumentalisation à des fins électoralistes ne nous échappe pas.

FEMME AVENIR dit NON au droit de vote et d'éligibilité des étrangers et dénonce l'irresponsabilité de ses adeptes.

FEMME AVENIR dit OUI pour le droit de vote intimement lié à la nationalité, car être accueilli et participer dans la communauté nationale française c'est manifester son adhésion aux Valeurs Républicaines –sans pour autant être assujetti à l'impôt- C'est respecter les droits, c'est en accepter les devoirs.

Faut-il vous rappeler que c'est le Général de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes et Giscard d'Estaing qui a permis le vote à 18 ans.